



World Scout **Bureau** Mondial du Scoutisme

Case Postale 91  
CH-1211 Genève 4  
Suisse

Rue du Pré-Jérôme 5  
CH-1205 Genève  
Suisse

Tél: (+41 22) 705 10 10  
Fax: (+41 22) 705 10 20

worldbureau@world.scout.org

## CIRCULAIRE N° 29/2004

Aux: Commissaires Internationaux

Novembre 2004

### Russie

Chers collègues,

1. Vous vous souviendrez que vous avez été informés, par la Circulaire 17/2004, de la décision du Comité Mondial du Scoutisme de transférer la qualité de membre de la Russie au sein de l'OMMS de l'Organisation Scoute Nationale de toutes les Russies (All Russia National Scout Organization – ARNSO) à une nouvelle entité, à savoir l'Association Russe des Scouts/Navigateurs (Russian Association of Scouts/Navigators – RAS/N). Les faits, ainsi que les raisons à la base du changement, ont été expliqués dans la circulaire (dont un exemplaire supplémentaire est joint en annexe).
2. Le 21 septembre, le Bureau Mondial du Scoutisme a reçu une lettre de la Fédération du Scoutisme allemand exprimant son "étonnement concernant le 'transfert de la qualité de membre', une procédure qui n'est pas couverte par la Constitution de l'OMMS..." et indiquant qu'elle "considère par conséquent la Circulaire 17/2004 comme un vote postal conformément à la Constitution de l'OMMS" et qu'elle est "contre la reconnaissance de RAS/N pour raisons formelles pour le moment". La lettre se termine par la demande "de soumission du cas à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme, souhaitant ainsi donner à toutes les parties concernées la possibilité d'exposer leur situation à la Conférence".

Cette lettre a ensuite été suivie de lettres des Organisations Scoutes de Pologne (24 septembre), de Suisse (27 septembre), du Liechtenstein (28 septembre) et d'Autriche (29 septembre). Le libellé de ces lettres est très similaire à celui de la lettre de la Fédération du Scoutisme allemand et relève clairement d'une action concertée.

3. Le Comité Mondial est conscient que cet appel à contester la validité de sa décision concernant la Russie a été très largement diffusé, et répond par conséquent par une circulaire adressée à toutes les OSN. Si la décision du Comité Mondial concernant le transfert de reconnaissance en Russie avait été un appel au vote postal, ce qui n'était pas le cas, au moins 5% des OSN, à savoir au minimum 8 OSN auraient dû faire opposition dans les trois mois pour que la question soit soumise à la prochaine Conférence Mondiale (Constitution de l'OMMS, Article VI, 2). Il est révélateur que seules 5 OSN aient contesté, dans les trois mois, la décision du Comité Mondial, dont la validité ne peut par conséquent être remise en cause. Le Comité souhaite néanmoins fournir d'autres informations sur cette question pour éviter tout malentendu et toute confusion.
4. Les lettres contestant l'action du Comité Mondial indiquent que le "transfert de la qualité de membre" n'est pas couvert par la Constitution de l'OMMS. Il est vrai que le "transfert de la qualité de membre", de même que de nombreux autres aspects du travail du Comité, n'est pas mentionné explicitement dans la Constitution de l'OMMS; mais il s'inscrit dans le cadre de la première fonction du Comité qui est "d'agir au nom de la Conférence Mondiale dans l'intervalle entre ses réunions et de mettre en exécution ses décisions, ses recommandations et ses directives". Des décisions de transfert de la qualité de membre d'une entité légale à une autre, sans consulter au préalable la Conférence Mondiale ou procéder à un vote postal, ont souvent été prises dans le passé, le cas le plus récent étant le transfert de

reconnaissance du Scoutisme en Irlande d'une fédération de deux associations à une nouvelle organisation unique. Les faits à la base des transferts diffèrent évidemment de cas en cas et peuvent être plus ou moins controversés, mais leur nature juridique est la même dans tous les cas. Cette approche n'a jamais été contestée et repose sur la confiance des OSN dans le jugement du Comité Mondial, en tant qu'organe exécutif de l'OMMS, d'agir pour le bien du Scoutisme dans des situations inhabituelles ou des cas d'urgence.

5. Dans le cas particulier de la Russie, les faits sont en effet très compliqués. La situation chaotique d'ARNSO a été à l'ordre du jour du Comité Mondial depuis 2002. ARNSO a été reconnue par la Conférence Mondiale en tant qu'entité composée principalement de trois associations constituantes afin de répondre à la situation unique de la Russie. Par suite des actions d'ARNSO et de par sa propre admission, les principaux éléments de deux de ces associations constituantes ont quitté ARNSO et la troisième n'a jamais été établie. En 2002, il était déjà évident qu'ARNSO avait cessé d'exister en tant qu'OSN valable sous la forme reconnue à l'origine par l'OMMS, ou, d'ailleurs, en tant qu'OSN sous n'importe quelle forme. Cette information a été fournie au Comité Mondial du Scoutisme par le Comité Scout d'Eurasie et ne faisait que confirmer ce que le Comité Mondial et le Bureau Mondial pensaient de la situation en Russie. En effet, outre le fait d'être suspendue avec pleine application des sanctions pour non-paiement des cotisations, ARNSO n'a jamais envoyé de recensement annuel depuis 2000 et l'on ignorait tout de ce qui se passait au sein d'ARNSO depuis sa reconnaissance ; les seules informations qui nous parvenaient étaient des accusations et contre-accusations déroutantes relatives à une mauvaise gestion et des procédures financières et comptables irrégulières.

En avril 2004, le Comité Scout Régional d'Eurasie a prié le Comité Mondial d'intervenir d'urgence afin d'éviter que le Scoutisme en Russie ne se détériore davantage. A ce moment-là, la RAS/N s'était déjà manifestée comme organisation scoute valable, active dans toute la Russie et remplissant les conditions constitutionnelles requises par l'OMMS. Les responsables de la RAS/N étaient bien connus de l'OMMS et comptaient déjà plusieurs responsables ayant quitté ARNSO.

Lorsque, en réponse à une demande pressante de son Comité Régional d'Eurasie, le Comité Mondial du Scoutisme a décidé de transférer la reconnaissance en Russie en avril 2004, il ne s'agissait pas de l'expulsion d'une OSN valable en raison d'un non-respect des conditions requises et de l'admission d'une autre OSN en lieu et place ; un vote postal aurait été nécessaire pour cela. La décision a été prise suite au vide causé par la désintégration d'ARNSO en tant qu'entité valable et l'émergence providentielle d'une autre entité, la RAS/N, qui remplissait toutes les conditions requises par l'OMMS, et qui est en train de réunir les éléments mécontents ayant quitté ARNSO.

6. Dans ces conditions, le Comité Mondial du Scoutisme ne voit pas la nécessité de soumettre cette question à la Conférence Mondiale du Scoutisme. Ce n'est pas seulement parce que les faits ne le justifient pas, mais également parce qu'une telle action conduirait inévitablement à la divulgation publique de certains faits peu reluisants concernant ARNSO, ce qui se répercuterait de manière négative sur le Scoutisme en Russie et l'image de notre Mouvement en général. Toutefois, si les cinq OSN qui se sont opposées à la décision du Comité Mondial concernant le transfert de la reconnaissance du Scoutisme en Russie souhaitent soumettre cette question à la Conférence Mondiale du Scoutisme, elles sont libres de le faire.

En conclusion et que cette question soit soumise ou non à la Conférence, l'Organisation Membre de l'OMMS en Russie est aujourd'hui la RAS/N.

Bien à vous,



Dr. Marie-Louise Correa  
Présidente, Comité Mondial du Scoutisme



World Scout **Bureau** Mondial du Scoutisme

Case Postale 241  
CH-1211 Genève 4  
Suisse

Rue du Pré-Jérôme 5  
CH-1205 Genève  
Suisse

Tél: (+41 22) 705 10 10  
Fax: (+41 22) 705 10 20

worldbureau@world.scout.org

## CIRCULAIRE N° 17/2004

Aux: Commissaires Internationaux

Juin 2004

### Russie

Chers collègues,

Par la présente je vous informe que le Comité Mondial du Scoutisme a transféré la qualité de membre de la Russie au sein de l'OMMS de l'Organisation Scoute Nationale de toutes les Russies (All Russia National Scout Organization – ARNSO) à une nouvelle entité, à savoir l'Association Russe des Scouts/Navicateurs (Russian Association of Scouts/Navigators – RAS/N).

Voici un bref exposé des faits et des raisons qui ont mené à ce changement :

1. ARNSO, telle que reconnue par l'OMMS en 2000, n'a en fait jamais été établie comme prévu à l'origine. Ceci est certainement dû en partie à la nature extrêmement complexe et pluricéphale de la structure d'ARNSO, qui a été taillée sur mesure pour le système étatique russe ; mais c'est également dû à l'incapacité des dirigeants d'ARNSO à répondre aux nombreux défis inhérents à la création et au fonctionnement de ce système complexe.

Seules quelques-unes des associations constituantes d'ARNSO ont été établies ; les associations qui ont été créées ont soit été désintégrées ou se sont retirées d'ARNSO. Les effectifs d'ARNSO sont tombés de 14'000 en 2000 à 3'400 en 2004. ARNSO n'a pas rempli ses obligations constitutionnelles envers l'OMMS et sa qualité de membre de l'OMMS a par conséquent été suspendue, avec pleine application des sanctions en avril 2003.

2. La situation du Scoutisme en Russie a été à nouveau soulevée lors de la réunion du Comité Mondial du Scoutisme en octobre 2003. Lors de sa réunion en avril 2004, suite à un rapport présenté par le Président de la Région Eurasie, le Comité a estimé qu'une décision devait être prise. Pratiquement, deux voies s'offraient à lui :
  - a. Maintenir la pleine suspension de la Russie jusqu'à la prochaine Conférence mondiale en Tunisie en 2005 et recommander à la Conférence d'expulser la Russie.
  - b. Transférer la reconnaissance de l'OMMS à une autre entité. Au cours des mois qui ont précédé la réunion du Comité mondial, l'Association Russe des Scouts/Navicateurs (RAS/N) s'est manifestée. Cette entité a été créée officiellement le 30 janvier 2004. Les responsables de la RAS/N sont bien connus de l'OMMS et ont été activement impliqués dans la reconnaissance de la Russie, mais s'étaient ensuite distancés d'ARNSO pour diverses raisons.

A la fin février 2004, cinq responsables clés de la RAS/N ont visité le Bureau Mondial du Scoutisme à notre demande. Mes collègues au Bureau ont été très impressionnés par la qualité des responsables. Leur analyse des besoins des jeunes en Russie aujourd'hui ainsi que leur vision, leur stratégie et leurs plans de croissance du Scoutisme en Russie qui, selon eux, devrait être en mesure d'attirer des centaines de milliers de jeunes dans un avenir pas

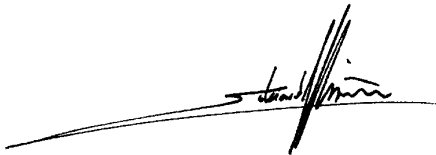
trop lointain, ont été présentés avec beaucoup de précision et ont été manifestement le résultat d'une analyse approfondie. En outre, contrairement à ARNSO, la RAS/N a été constituée sous forme d'organisation unique, ce qui devrait rendre sa gestion et son fonctionnement beaucoup plus faciles.

3. Sur recommandation du Président Régional d'Eurasie, appuyé par le Président du Comité des Constitutions (qui a été étroitement lié au processus), le Comité Mondial du Scoutisme a décidé de transférer la reconnaissance d'ARNSO à la RAS/N, à condition que le Comité des Constitutions approuve la constitution de la nouvelle organisation. Le Comité Mondial a également décidé qu'une circulaire, expliquant les faits à la base de ce changement, serait envoyée à toutes les OSN pour les informer de ce changement, une fois ce processus achevé – ce qui est maintenant le cas, avec effet au 28 juin 2004.

En conclusion, la décision du Comité mondial de transférer la reconnaissance de l'OMMS a été prise dans le meilleur intérêt des jeunes en Russie. La prise de cette décision permet d'éviter à ces jeunes d'être privés des bienfaits du Mouvement scout pendant un certain nombre d'années, ce qui aurait été la conséquence de l'expulsion d'ARNSO et de la reconnaissance de la RAS/U à un stade ultérieur. Je tiens à ajouter qu'à l'occasion d'une récente visite que j'ai effectuée en Ukraine en juin, j'ai rencontré les dirigeants de la RAS/N et suis tout à fait convaincu de la sagesse de la décision prise par le Comité Mondial du Scoutisme.

Nous accueillons la RAS/N comme la nouvelle Organisation Membre de l'OMMS représentant la Russie.

Bien à vous,



Eduardo Missoni  
Secrétaire Général